



PROCES-VERBAL N° 21

Commission Régionale Contrôle Mutations.

Réunion du : jeudi 23 mars 2023

Présidence : M. Antoine ROMBALDI

Présent(s) : Mme Eliane VINCIGUERRA ; MM Jean-François BERNARDI
et Jean-François GIANNETTINI

Absent(s) :

Excusé(s) :

Assiste(nt) :

1°) CAS DES JOEUSES Maëva RIPAMONTI et Kathia BOUHAFS (Sénior) DU TOULON Elite Futsal (LIGUE MEDITERRANEE) à FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) :

DEMANDE ACCORD CHANGEMENT DE CLUB.

Par courriel en date du jeudi 16 mars 2023 le club de FEMININE ESPRIT CLUB BASTIAIS (LIGUE CORSE DE FOOTBALL) informe que le club du TOULON ELITE FUTSAL (LIGUE DE MEDITERRANEE) ne donne à ce jour pas son accord à la demande de sortie pour les deux joueuses citées en rubrique,

Ces deux joueuses souhaitent rejoindre le F.E.C. BASTIA à la suite du forfait général de leur club en R1 féminine.

EN CONSEQUENCE :

La Commission demande :

👉 Au club du TOULON ELITE FUTSAL de lui faire connaitre pour sa séance du jeudi 30 mars 2023, dernier délai, le motif motivé de ce refus.

En cas de refus financier, que le club quitté démontre détenir une preuve de non-paiement des dettes et avoir pris des mesures concrètes envers ces deux joueuses pour palier à cette situation.

👉 Au secrétariat de la Ligue Corse de Football de transmettre ce PV au club du TOULON ELITE FUTSAL et à la LIGUE DE MEDITERRANEE pour information.